

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Avril 2022 à 20H30

Membres présents : Philippe DIGONNET, Patricia BONNEFOY, Pierre ROCHEDIX, Stéphanie SOUVIGNET, Éric CLEMENCON, Claude BRUYERE, Françoise DIGONNET. Kilpéric LOUCHE

Absents excusés : Didier HUART, Philippe ABRIAL, Michel BASTID

Didier HUART donne pouvoir à Éric CLEMENCON

Philippe ABRIAL donne pouvoir à Stéphanie SOUVIGNET

Nomination d'un secrétaire de séance : Françoise DIGONNET

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2022
- Affectation du résultat 2021 aux Budget Primitifs 2022 Commune et Assainissement
- Vote des Budgets Primitifs 2022 Commune et Assainissement
- Vote des taux des différentes taxes (TFB-TFNB)
- Indemnité gardiennage de l'église
- Délibération pour mise en place du Régime indemnitaire de Fonctions, de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Questions diverses

- Logement vacant
- Chasse aux Œufs de Pâques
- Cérémonie du 8 Mai

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 Mars 2022

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Affectation des résultats 2021 aux BP 2022 Commune et Assainissement :

En 2021, pour le budget commune le résultat de clôture de fonctionnement est de **160 787.44 €**

Le déficit d'investissement est de **69 171.01 €**

Les restes à réaliser s'élèvent en dépense à **2 922.22** et en recettes à **56 531 €**

L'excédent au titre des restes à réaliser est de **53 608.78 €**

Le besoin de financement en investissement est de **15 562.23 €**

Monsieur Le Maire propose d'affecter la somme de **115 562.33** en investissement pour couvrir entre autres le besoin de financement et de reporter la différence **45 225.11 €** en fonctionnement

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

En 2021, pour le budget assainissement le résultat de clôture de fonctionnement est de **11 652.74 €**

L'excédent pour 2021 en investissement est de **2 069.51 €**.

Le besoin de financement en investissement est de **0 €**

Monsieur Le Maire propose d'affecter la somme de **11 652.74 €** en fonctionnement étant donné que le besoin de financement en investissement est égal à **0 €**

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vote du Budget Primitif Commune 2022

En section de fonctionnement le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **279 992.61 €**
En section d'investissement le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **288 393.94 €**
Monsieur Le Maire expose le détail des dépenses et des recettes, propose d'affecter le résultat de clôture (**160 787.44 €**) comme voté précédemment.

Après avoir délibéré le conseil municipal,

- approuve le budget de la commune en section de fonctionnement pour un montant de **279 992.61 €**
en section d'investissement pour un montant de **288 393.94 €**

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vote du Budget Primitif Assainissement 2022

En section de fonctionnement le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **22 044.74 €**
En section d'investissement le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **16 694.25 €**
Monsieur Le Maire expose le détail des dépenses et des recettes, propose d'affecter le résultat de clôture (**11 652.74 €**) comme voté précédemment.

Les dépenses liées à l'assainissement vont augmenter d'ici les prochains mois ; en cause le compteur qui ne fonctionne plus et qui ne permet plus de contrôler le nombre de bâchées. Afin de mettre un chiffre sur ces coups, des devis vont être engagés auprès de différents prestataires.

A terme une répercussion sur les tarifs de l'abonnement et du prix du m3 est à prévoir.

Après avoir délibéré le conseil municipal,

- approuve le budget de la commune en section de fonctionnement pour un montant de **22 044.74 €**
en section d'investissement pour un montant de **16 694.25 €**

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vote des taux des différentes taxes (TFB-TFNB) :

Monsieur Le Maire rappelle que les taux de référence de 2021 de la taxe sont de 32.80% pour le foncier bâti et 66.95% pour le foncier non bâti.

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale en 2021, en remplacement de la taxe d'habitation des résidences principales, les communes perçoivent depuis 2021 la part départementale de la taxe foncière des propriétés bâties.

Le produit prévisionnel des deux taxes pour 2022 s'élève à **124 006 €** Le budget prévisionnel de la commune a été présenté en maintenant les taux de 2021 : **TFB : 10.90 + 21.90 = 32.80 % - TFNB : 66.95 %**. En 2022, les bases d'imposition ont augmenté considérablement par rapport à 2021 . Monsieur Le Maire propose donc de ne pas revoir les taux pour 2022. Cependant il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les taux pour le foncier bâti et le foncier non bâti pour 2022.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide de ne pas augmenter les taux pour 2022 soit 32.80% pour le foncier bâti et 66.95% pour le foncier non bâti.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Indemnité gardiennage de l'église :

Monsieur Le Maire rappelle qu'une indemnité de gardiennage pour l'église est versée au prêtre non résident mais visitant l'église à des périodes rapprochées. L'indemnité maximale qui peut être allouée s'élève à 120.97€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Décide d'allouer l'indemnité maximale de gardiennage pour l'église soit 120.97€.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération pour mise en place du Régime indemnitaire de Fonctions, de sujétions, de l'expertise et l'engagement professionnel

Le projet de délibération du conseil municipal pour modifier le RIFSEEP a été soumis au Comité technique du centre de gestion le Mardi 12 Avril et a été approuvé à l'unanimité

Le régime indemnitaire attribué à chaque agent devrait être mis en place à compter du 1^{er} Mai 2022.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la délibération pour la mise en place du RIFSEEP à compter du 1^{er} mai 2022

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Questions diverses :

- Projet à recenser dans le cadre du Contrat de Relance et de transition écologique pour 2023 . Il a été décidé d'orienter le projet autour du changement de chauffage des différents bâtiments communaux pour un montant de 80 000€. Ceci dans un but écologique mais également dans la perspective d'une réduction des charges.

- Logement vacant

L'appartement situé 2 Impasse du Bourg, est vacant depuis le 1^{er} Avril 2022. Le montant du loyer s'élève à 410.02 €. Des travaux de rafraîchissement sont prévus afin de faciliter la remise en location ; deux devis sont encore en attente.

- Chasse aux Œufs de Pâques

La Chasse aux Œufs de Pâques se déroulera le Lundi 18 Avril 2022 à 10h30 sur l'aire de jeux du village. 300 œufs seront cachés dans le jardin et un lapin en chocolat sera distribué à chaque famille

- Cérémonie du 8 Mai : Dimanche 1^{er} Mai 2022

Tripes à 7h30 salle Polyvalente (croissants et pains en chocolats seront également prévus). Comme chaque année, la banda du lignon, les pompiers, la gendarmerie, les anciens combattants, les élus ainsi que tous les chenerillois (sur inscription) seront conviés.

Messe à 9h

Dépôt de gerbe au monument aux Morts à 10h

La banda du Lignon viendra interpréter la Marseillaise lors de la cérémonie.

- Date de la prochaine réunion du CM : le 18 mai à 20h30 avec notamment la tenue des bureaux de vote pour les législatives prévues le 12 et le 19 Juin 2022.